Local Syndical :
CFP de Châteaulin
5, Place de Kerjean
CS 90055
29150 Châteaulin

solidairesfinancespubliques.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr

Compte rendu du Comité Technique Local du 27 mai 2021

Dans sa déclaration liminaire, **Solidaires Finances Publiques** est revenu, une nouvelle fois, sur les conséquences de la crise sanitaire.

Solidaires Finances Publiques a également indiqué tout le bien que nous pensions de la visite du Ministre Dussopt dans le Finistère le 21 mai 2021 : une opération de communication de la (bonne) politique menée par son gouvernement. M. Dussopt devrait plutôt se préoccuper du déroulement compliqué de la campagne déclarative en cours, et des défaillances quasi-quotidiennes de nos applications et du réseau…

Déclaration liminaire :

https://sections.solidairesfinancespubliques.info/290/actualite/ctl/170-ctl-du-27-mai-2021-declaration-liminaire.html

Protocole d'entraite entre le SPFE d'Eure-et-Loir et le SPFE de Brest 1

Selon la Direction, la concentration technique des bases « Fidji » de chacun des services de publicité foncière (SPF) sur un serveur national a ouvert de nouvelles opportunités d'organisation du travail, telles que l'entraide entre services de publicité foncière installés sur des sites différents, y compris supra départementale.

L'entraide a pour objectif de réduire les délais de publication du SPFE aidé par le traitement à distance des formalités Télé@actées (le soutien ne porte pas sur les réquisitions).

Après une phase d'expérimentation, il est proposé un projet de protocole de soutien entre les SPFE de Brest et d'Eure-et-Loir.

Au cours des 10 premières semaines d'expérimentation, l'entraide a permis le traitement de 838 actes, soit environ 84 actes par semaine.

Mme Bouvet précise que si la situation du SPFE d'Eure-et-Loir se dégrade, il peut être décidé de réduire ou suspendre l'entraide entre les SPF.

Egalement, la Direction indique que le SPFE d'Eure-et-Loir ne viendra pas en aide au SPFE de Quimper. Par contre, lorsque la situation du SPFE de Brest sera stabilisée, avec l'aide du SPFE d'Eure-et-Loir, le SPFE de Brest pourra, à son tour, aider le SPFE de Quimper… Logique non ???

Solidaires Finances Publiques dénonce cette « logique » digne des Shadocks : un SPFE aidé pourra à son tour aider un autre SPFE, qui aidera à son tour un nouveau SPFE…..

Solidaires Finances Publiques estime que la Direction Générale prépare la création d'un seul et unique SPF à compétence nationale : ainsi, tous les SPF de France et de Navarre pourront travailler les uns pour les autres…

De plus, **notre Organisation Syndicale** soulève la difficulté, pour les collègues du SPF aidant, de contrôler les valeurs déclarées dans les actes, les marchés immobiliers n'ayant rien de comparable dans les 2 départements : on atteint là les limites de l'exercice...

Vote

Toutes les Organisations Syndicales ont voté CONTRE ce protocole d'entraide.

Solidaires Finances Publiques explique son vote par une demande de création d'emplois qui permettrait aux agent.e.s de remplir leurs missions dans des délais corrects.

Nouveau protocole de télétravail applicable à la DGFIP

M. Berzin présente un rapide bilan du télétravail durant la crise sanitaire.

M. Berzin indique que le dispositif de télétravail exceptionnel pour cause de crise sanitaire a déjà simplifié la procédure initiale.

Le nombre de télétravailleurs / télétravailleuses a été multiplié par 7 depuis septembre 2020. 26 % des télétravailleurs / télétravailleuses l'étaient 4 à 5 jours par semaine.

M. Berzin précise qu'environ 30 % des effectifs de la DDFiP du Finistère sont en télétravail chaque jour.

En application de la circulaire du 26 mai 2021 relative au télétravail dans la fonction publique de l'État, la Direction va demander aux agent.e.s de revenir plus en présentiel dès le 9 juin 2021.

Solidaires Finances Publiques attire l'attention de la Direction sur la nécessaire prise en compte des difficultés que pourraient rencontrer nos collègues de travail après avoir été éloignés des services depuis de longs mois. Un réel suivi de la médecine du travail devra être entrepris afin d'éviter les risques psychosociaux.

Solidaires Finances Publiques interroge la Direction sur la situation du personnel nomade (vérificateurs, huissiers…) par rapport au télétravail ? La Direction indique que le personnel dit nomade est comptabilisé différemment. Ils ne sont pas considérés comme des télétravailleurs à la DDFiP du Finistère.

Nouveau protocole de télétravail

Ce nouveau protocole sera effectif à partir du 15 juin 2021. Il sera présenté aux agent.e.s par les chefs de service.

Les demandes de télétravail seront instruites par les chefs de service.

En cas de refus, ce dernier informe l'agent.e des délais et voies de recours possibles. L'agent.e peut être accompagné.e, s'il le souhaite, par un.e représentant.e du personnel dans toute démarche de recours, et notamment quant à la saisine de la commission administrative paritaire et/ou la production d'un recours administratif. Il / elle a également la possibilité d'effectuer un recours hiérarchique.

Tout.e agent.e peut faire une demande de télétravail, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'une durée d'ancienneté minimale dans le poste. Le / la responsable de service peut néanmoins décider de l'ouverture d'une période de trois mois pendant laquelle l'autorisation de télétravailler est réversible par lui / elle-même ou par l'agent.e.

L'autorisation de télétravail étant réversible, il peut être mis fin à cette forme d'organisation du travail, à tout moment et par écrit, à l'initiative de l'administration ou de l'agent.e, en respectant un délai de prévenance de deux mois. Ce délai est d'un mois pendant la période d'adaptation.

Il est rappelé que le télétravail revêt un **caractère volontaire**. Il ne peut être imposé à l'agent.e par l'administration, et réciproquement, ne peut pas être obtenu par l'agent.e sans l'accord de son / sa chef.fe de service, hormis circonstances exceptionnelles.

Les autorisations de télétravail ne comportent plus de durée. Toutefois, l'encadrant s'entretient chaque année avec le / la télétravailleur pour examiner les conditions de mise en œuvre du télétravail.

3 sortes de télétravail seront autorisés : jours fixes, jours flottants (ponctuels), jours exceptionnels (crise sanitaire, intempéries, grève des transports...).

L'attribution de jours de télétravail régulier est établie sur une base hebdomadaire ou mensuelle. Le télétravail peut être autorisé par journée ou par demi-journée.

L'agent.e peut cumuler le bénéfice de jours de télétravail fixes et flottants, tout en respectant la règle de présence minimale sur site de 2 jours par semaine (sauf situation exceptionnelle ou cas médical).

M. Berzin indique qu'un.e agent.e pourra disposer à minima de 12 jours flottants par an (et un maximum évolutif en fonction de son temps de travail).

Le télétravail peut être organisé au domicile de l'agent.e. Il peut être également organisé dans un autre lieu privé ou dans tout lieu à usage professionnel, dès lors que l'agent.e dispose des moyens adéquats pour exécuter ses missions de façon satisfaisante et sécurisée.

Par mesure de sécurité, aucun document professionnel sensible ne doit être déplacé hors des locaux de l'administration hors dispositif ou situation exceptionnels.

Des tensions persistent dans les services, entre les agent.e.s en présentiel et celles et ceux en distanciel. Une attention particulière doit être portée sur les effets du télétravail sur les collectifs et les organisations du travail selon **Solidaires Finances Publiques**.

Solidaires Finances Publiques demande, à nouveau, la mise à disposition d'un poste de travail complet (ordinateur portable, souris, clavier, écran, téléphone portable, fauteuil, imprimante, etc...) pour l'ensemble des télétravailleurs et télétravailleuses.

Solidaires Finances Publiques demande la mise en place d'un suivi médical spécifique des télétravailleurs / télétravailleuses permettant de mesurer les effets sur la santé de cette modalité de travail (troubles musculo-squelettiques, sentiment d'isolement, insomnies, dépression, burn-out).

En outre, il est indispensable que le ministère travaille à une indemnisation des frais générés par le travail à domicile. Le travail à domicile pénalise financièrement l'ensemble des personnels, et particulièrement celles et ceux aux revenus les plus modestes.

Vote

Solidaires Finances Publiques et la CFDT votent CONTRE ce nouveau protocole.

La CGT et FO ne souhaitent pas prendre part à ce vote.

Solidaires Finances Publiques explique son vote par le refus de l'administration d'ouvrir des discussions sur l'indemnisation des frais générés par le télétravail.

Point sur le déroulement de la campagne déclarative IR 2021

Mme Bouvet indique que la Direction aura les chiffres définitifs de la campagne déclarative IR la semaine prochaine, mais la tendance à la baisse de l'accueil physique est nettement établie, même si cet accueil s'est densifié ces derniers jours.

Selon Mme Bouvet, les collectivités semblent satisfaites de l'accueil physique proposé par la DDFiP pendant la période de campagne IR.

A contrario, l'accueil sur rendez-vous et par messageries électroniques se développent (+ 40 %).

De nombreux contribuables sont mécontents du manque d'explications claires du dispositif « ma prime rénov ». Certains ont engagé des travaux en 2020 et ne rentrent pas dans ce dispositif.

Solidaires Finances Publiques déplore cette communication déplorable, qui pénalise les ménages aux revenus modestes.

Mme Bouvet regrette le délai de traitements des déclarations très raccourci. La Direction est intervenue auprès de la Centrale afin de demander quelques jours supplémentaires mais ne sera sans doute pas entendue…

Solidaires Finances Publiques rappelle son inquiétude sur les modalités de réception des contribuables liées à la crise sanitaire, sur les conditions de travail de nos collègues, principalement des SIP et des services plateformes, sur la faiblesse des moyens de l'ensemble des structures touchant à la fiscalité des particuliers qui sont aujourd'hui en bout de course.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, il est demandé aux agent.e.s d'être sur tous les fronts simultanément : de gérer l'accueil physique, de répondre aux sollicitations téléphoniques locales, de recevoir et d'aider nos concitoyens, d'être présent.e.s dans les points de contact, d'être derrière le numéro national en aide des centres de contact, de gérer la TH, le gracieux, les contentieux…

La politique de diminution des effectifs qui dure depuis près de 30 ans a atteint ses limites depuis bien longtemps. Les agent.e.s souffrent de conditions de travail extrêmement dégradées du fait qu'on leur demande d'en faire toujours plus avec toujours moins de moyens.

Solidaires Finances Publiques estime également que les agent.e.s dans les SIP, au-delà des questions purement fiscales, répondent de plus en plus à des questions techniques et informatiques de contribuables qui déclarent par internet.

De fait, l'octroi d'une seule licence de cobrowse par SIP ne permet pas de répondre à la demande. **Solidaires Finances Publiques** déplore le manque de moyen de notre administration et réclame, par la campagne déclaration IR 2022, que tous les agent.e.s des SIP puissent obtenir une licence cobrowse.

Tableau de Bord de Veille Sociale 2020

Mme Brigant précise que les chiffres indiqués dans ce Tableau de Bord de Veille Sociale 2020 sont fortement marqués par la crise sanitaire.

Solidaires Finances Publiques regrette que ce TBVS soit diffusé sans un véritable travail d'analyse des données ; et signale que 2021, encore largement impactée par la pandémie, sera également une année particulière.

Néanmoins, nous remarquons, comme chaque année, que les agents affectés à la DDFiP du Finistère sont en baisse régulière (1 117 en 2018 / 1 033 en 2020).

En plus de cela, le taux de couverture chute à 84 % contre près de 89 % en 2018, et les postes vacants sont en progression. Cela impacte plus encore les conditions de travail.

Solidaires Finances Publiques réclame l'arrêt des suppressions d'emplois, voire des créations, afin que les agent.e.s puissent remplir leurs missions correctement.

Questions diverses

Caisse résiduelle à Brest Duquesne

Une Organisation Syndicale fait part de l'inquiétude des collègues qui vont devoir gérer la caisse résiduelle de Brest Duquesne à partir du lundi 31 mai 2021 suite à la fermeture de la caisse de Brest Chateaubriand (travaux pour accueillir le SCG de Brest au 1er septembre 2021) : surcharge de travail, méthodologie et consignes de travail.

Mme Brigant et M. Salaun essayent de se montrer rassurants et indiquent que tout va bien se passer….

Aie confiance, crois en moi. Que je puisse veiller sur toi. Fais un somme, sans méfiance. Je suis là, aie confianceeeee….

Date des réunions relatives aux mouvements de mutation locaux au 1er septembre

Solidaires Finances Publiques demande à la Direction de fixer une date pour les réunions relatives aux mouvements de mutation. Mme Brigant propose le lundi 7 juin.

Création d'un poste de cheffe de cabinet

Solidaires Finances Publiques demande des précisions sur les attributions de la cheffe de cabinet (poste créé).

Mme Brigant indique que ce poste est occupé par une inspectrice principale chargée de l'organisation de la communication interne (notes, publications) et externe de la Direction (relations avec la presse, conférences de presse). Elle supervise également le secrétariat de Direction et les relations avec la division RH.

Brigade motorisée de gendarmerie (CFP de Châteaulin)

Solidaires Finances Publiques demande si une convention a été signée entre notre administration et le ministère de l'intérieur suite à l'arrivée d'une brigade motorisée de la gendarmerie dans les locaux du CFP de Châteaulin ? Également, nous souhaitons connaître le gestionnaire du site ?

Solidaires Finances Publiques soulève les problèmes de sécurité (vigipirate) depuis l'arrivée de la brigade motorisée : le portail sur le côté du bâtiment reste ouvert quasiment en permanence (week-end compris).

Solidaires Finances Publiques demande également comment seront organisés les prochains exercices incendie sur le site, qui les coordonnera alors que ce bâtiment est occupé par plusieurs administrations ?

M. Lauvernier indique qu'une convention d'occupation a été rédigée.

Concernant la sécurité du bâtiment et les exercices incendie, M. Lauvernier va se renseigner et reviendra vers les Organisations Syndicales.

Départ du docteur Guilloud

Solidaires Finances Publiques demande à Mme Brigant si le poste de médecin du travail laissé vacant par le docteur Guilloud suite à son départ à la retraite (juin 2021) a été pourvu ?

Mme Brigant ne dispose d'aucune information sur ce sujet géré directement par le Secrétariat Général.

Solidaires Finances Publiques s'inquiète légitimement et va saisir son Bureau National afin que nos représentant.e.s au CHS Ministériel interviennent sur le sujet.

Nouveau Portail des outils collaboratifs

Notre département expérimente le nouveau portail des outils collaboratifs. **Solidaires Finances Publiques** demande si la messagerie incluse dans ces outils remplacera l'actuelle messagerie (l'archivage des messages semble compliqué).

De plus, la suppression d'internet explorer ne permettra plus d'accéder à certaines applications disponibles avec ce seul navigateur à ce jour.

Mme Brigant précise que ce nouveau portail d'outils collaboratifs viendra compléter la messagerie actuelle (qui ne serait pas supprimée).

Indemnité d'accompagnement fonctionnel (en fonction des jours de formation)

Une Organisation Syndicale questionne la Direction sur la bonne prise en compte des jours de formation que les agent.e.s, qui ont intégré le Centre de Contact de Brest, ont effectués en 2019 ?

M. Bezin va se pencher sur cette demande mais indique que le versement de cette indemnité dépend de la date d'affectation des agent.e.s au sein du CDC.